

principalement sur la consolidation des réalisations, la généralisation de la Couverture Santé Universelle ; la modernisation des grandes villes ; la promotion des exportations des produits sophistiqués.

23. Quel est le dispositif prévu pour le suivi de mise en œuvre de la SND30 ?

La mise en œuvre et le suivi-évaluation de la SND30 seront assurés par le Comité National de Suivi-Evaluation (CNSE/SND30). Ce Comité est l'unique cadre de suivi-évaluation des stratégies nationale et sectorielles, contrairement aux dispositifs antérieurs. L'objectif étant de mettre fin au foisonnement et à l'éparpillement des organes de suivi-évaluation qui ne favorisent pas une remontée de l'information coordonnée pour une prise de décision efficace. Présidé par le Ministre chargé de la Planification, ce Comité est composé des Secrétaires Généraux de tous les départements ministériels, des représentants de certains établissements et institutions, des Collectivités Territoriales Décentralisées, du secteur privé et de la société civile. Le dispositif de suivi-évaluation de la mise en œuvre SND30 intègre également les cadres de concertation et dialogue entre le Gouvernement et les partenaires techniques et financiers qui, à travers leurs appuis multiformes, ont également un rôle important à jouer pour l'atteinte des objectifs fixés.

24. Quels seront les acteurs et les outils du suivi de la mise en œuvre de la SND30 ?

Toutes les administrations publiques, les CTD, les partenaires au développement, la société civile, la diaspora, le citoyen lambda, contribueront, chacun en ce qui le concerne et dans son champ de compétence, au suivi de la mise en œuvre de la SND30. En termes d'outil, un programme statistique minimum sera défini pour renseigner et suivre les indicateurs pendant la période de mise en œuvre de la stratégie afin d'alimenter de façon optimale le suivi-évaluation dans la perspective d'opérer, en tant que de besoin, les ajustements nécessaires.

25. Le Cameroun lance simultanément la SND30 et un Plan triennal de relance de l'Économie post-Covid 19. Comment vont se déployer ces deux outils de planification ?

Il faut noter d'entrée de jeu que la pandémie COVID 19 est un choc mondial qui affecte toutes les économies en particulier celle du Cameroun. Pour atténuer les effets de ce choc sur le développement du Cameroun, la SND30 a prévu un certain nombre de mesures dont le Plan triennal de relance de l'Économie post-Covid ; le renforcement de la souveraineté alimentaire ; la valorisation de la pharmacopée traditionnelle ; le développement d'une industrie pharmaceutique axée sur le potentiel thérapeutique local ; la mise en place d'un dispositif de veille prospective et stratégique pour anticiper sur des éventuels chocs à venir.

26. Quelle est la stratégie globale de financement de la SND30 ?

Les réformes et initiatives majeures de la SND30 sont prévues être financées à partir de plusieurs sources de financement notamment le budget de l'État, les budgets des CTD, les ressources des PTF ainsi que les financements privés dont ceux de la diaspora. Conformément à la première considération clé de la stratégie qui préconise le maintien de la stabilité macroéconomique, la dette publique sera maîtrisée et les techniques de financement innovants seront privilégiés notamment les approches projet-finance.

27. Comment seront financés les plans de la SND30 ?

La mise en œuvre des plans contenus dans la stratégie sera financée en grande partie par les capitaux privés à travers les approches tels que les PPP et le projet-finance. L'action de l'État consistera essentiellement, dans le cadre de la mise en œuvre de ces plans, à réaliser les études de faisabilité, de rentabilité économique et de maturité de ces plans afin de les rendre attractifs pour les investisseurs privés.

28. Quelle est la place des CTD dans la mise en œuvre de la SND30 ?

Les CTD sont des acteurs majeurs de la mise en œuvre de la SND30 et elles sont les principales responsables de l'opérationnalisation des orientations de la SND30 au niveau local. Elles doivent identifier et mettre en œuvre les projets visant à faire d'elles des pôles améliorés de développement économique au bénéfice des toutes les couches de la population.

29. Quelle est la place du secteur privé dans la mise en œuvre de la SND30 ?

La SND30 considère le secteur privé comme l'acteur majeur de la transformation structurelle de l'économie qu'elle promeut. C'est à cet effet qu'à chaque maillon de sa structure d'intervention (orientations fondamentales, principes directeurs, considérations clés, piliers, plans et réformes), elle préconise des réformes visant à créer des incitations pour que le secteur privé se déploie plus aisément. Il est question de créer des conditions favorables pour une participation plus active et plus efficace du secteur privé à la création de la croissance économique et de l'emploi.

30. L'atteinte de l'objectif d'émergence en 2035 est-elle conditionnée par la mise en œuvre de la SND30 ?

La SND30 doit être comprise, comme la feuille de route que le pays se donne pour parvenir à l'émergence. Elle est l'instrument opérationnel de mise en œuvre de la deuxième phase de la Vision 2035. Il est capital de la mettre en œuvre avec succès. Le Président de la République, Chef de l'État a appelé à faire de l'émergence une Cause nationale, cet appel doit retentir en chacun de nous afin de nous approprier cette stratégie, qui ne concerne pas que l'État. Tous les Camerounais et tous les acteurs de développement sont concernés. La SND30 n'a fait que tracer la voie que nous devons emprunter dans les dix prochaines années, mais ce que nous allons en faire dépend de tous.



La SND30 en 30 points

I. Considérations générales

1. Qu'est-ce que la SND30 ?

La Stratégie Nationale de Développement 2020-2030, en abrégé SND30 est le cadre de référence de l'action du Gouvernement et de ses partenaires au développement pour la période 2020-2030. Elle opérationnalise la deuxième phase de la Vision 2035, qui ambitionne de faire du Cameroun « un pays émergent, démocratique et uni dans sa diversité ». La SND30 renferme les options en termes d'orientations et de choix d'actions économiques, sociales, politiques, culturelles et environnementales que les pouvoirs publics entendent déployer d'ici 2030 pour poursuivre la marche du pays vers l'émergence. Elle constitue également, pour la période 2020-2030, le cadre unique de référence pour l'élaboration des politiques, programmes et projets de développement ainsi que pour l'alignement des interventions des partenaires techniques et financiers. La SND30 est en parfaite cohérence avec les engagements internationaux de développement auxquels le Cameroun a souscrit ; en particulier l'Agenda de Développement Durable 2030 et l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

2. Quel est le but de la SND30 ?

La SND30 vise une transformation structurelle volontariste du tissu productif national en opérant des changements fondamentaux dans les structures économiques, sociales et culturelles afin de favoriser un développement endogène, inclusif tout en préservant les chances des générations futures. Le cap étant de faire du Cameroun, un Nouveau Pays Industrialisé tel que stipulé dans la Vision de développement à long terme. En particulier, elle entend dynamiser le secteur productif industriel et manufacturier en promouvant la consommation locale et le « Made in Cameroon » dans tous les domaines de l'économie.

3. Quels sont les principaux enjeux de la SND30 ?

Les principaux enjeux de la SND30 concernent le rattrapage des retards observés dans la mise en œuvre du DSCE qui sont en partie dus aux crises économique et sécuritaire que le pays traverse depuis 2015. La mise en œuvre de cette nouvelle stratégie permettra également de remettre le pays sur le sentier de l'émergence après le coup d'arrêt imposé par la pandémie de la Covid-19. C'est à cet effet qu'elle prescrit des réformes qui permettront d'atteindre un taux de croissance économique de 8,1% en moyenne sur la période 2020-2030.

4. En quoi la SND30 diffère-t-elle du DSCE ?

Le DSCE qui a été mis en œuvre de 2010 à 2019 était l'outil d'opérationnalisation de la première phase de la Vision de développement de long terme. La SND30 qui l'a relayé est l'outil d'opérationnalisation de la deuxième phase de la Vision 2035.

Le DSCE, qui est intervenu après la période d'ajustement structurel, a singulièrement reposé sur l'augmentation substantielle du stock d'infrastructures afin de baisser les coûts de facteurs et permettre aux entreprises d'accroître leurs capacités de production tout en générant de la croissance et des emplois décents.

La SND30 quant à elle, entend opérer des réformes qui permettront au système productif national de devenir plus compétitif, de générer une croissance inclusive et autoentretenu, à partir des infrastructures construites. Ainsi, la SND30 repose sur la captation de la demande locale, la maîtrise du circuit de la dépense publique et la conquête progressive des marchés extérieurs. Elle met un accent sur la politique de substitution aux importations combinée à une politique de promotion des exportations.

II. Orientations et objectifs de la SND30

5. Quels sont les objectifs de la SND30 ?

La SND30 vise principalement la transformation structurelle de l'économie en opérant des changements fondamentaux dans les structures économiques et sociales afin de favoriser un développement endogène, inclusif tout en préservant les chances des générations futures. Plus spécifiquement, il s'agit sur la période 2020-2030 de :

- Mettre en place les conditions favorables à l'atteinte d'un taux de croissance économique annuelle moyenne de 8,1% et celle du secteur secondaire hors pétrole à 8% ;
- Améliorer les conditions de vie des populations pour réduire le taux de pauvreté à 25% au plus et celui du sous-emploi à 50% ;
- Renforcer les mesures d'adaptation et d'atténuation des effets des changements climatiques et la gestion environnementale pour garantir une croissance économique et un développement social durable ;
- Améliorer la gouvernance pour renforcer la performance de l'action publique, assainir le climat des affaires, renforcer le vivre-ensemble, la décentralisation, et la relation de confiance citoyen-nation.

6. Qu'est que la SND30 préconise d'implémenter en termes d'actions pour atteindre ces objectifs ?

Les actions ou mesures envisagées par la SND30 pour atteindre ces objectifs peuvent être regroupées en cinq catégories, à savoir : les orientations fondamentales, les principes directeurs, les considérations clés, les piliers et les plans et initiatives majeures.

7. Qu'est-ce que la SND30 entend par orientations fondamentales ?

Les orientations fondamentales traduisent le cadre conceptuel qui encadre la SND30. Elles constituent le socle sur lequel repose les orientations stratégiques et les réformes. Elles précisent également les paradigmes en termes de logique d'intervention qui doivent régir la mise en œuvre de la SND30.

8. Quelles sont les orientations fondamentales de la SND30 ?

La SND30 comprend trois orientations fondamentales qui sont : (i) un mix entre import/substitution et la promotion des exportations en s'appuyant sur les avantages comparatifs de l'économie nationale ; (ii) un État stratège et pragmatique qui met en place les facilités pour l'émergence du secteur privé comme principal moteur de la croissance économique et réalise des interventions ciblées dans des secteurs hautement stratégiques ; (iii) une articulation entre planification indicative et planification impérative combinant le format assez contraignant de la planification quinquennale et celui plus flexible de la planification stratégique.

9. Quel est l'objet des principes directeurs de la SND30 ?

Les principes directeurs sont les « valeurs » qui doivent prévaloir tout au long de la mise en œuvre de la SND30. Il s'agit des éléments que l'on doit veiller à respecter pour assurer l'efficacité et l'efficience des actions envisagées pour l'atteinte des objectifs de la SND30.

10. Quels sont les principes directeurs de la SND30 ?

La mise en œuvre réussie et efficiente de la SND30 repose sur huit principes directeurs. Il s'agit : (i) du maintien de la stabilité du cadre macroéconomique ; (ii) d'une planification unique qui articule clairement et sans ambiguïté la hiérarchie des divers outils de planification sectorielle, thématique et spatiale ; (iii) de l'articulation de planification dans une logique de développement harmonieux, équilibré et équitable du territoire ; (iv) de la planification de l'action de développement dans le cadre de la décentralisation ; (v) de l'intégration dans la planification des exigences de rattrapage pour les zones affectées par les crises sociales et sécuritaires ; (vi) de l'intégration des exigences d'unité dans la diversité et de l'amélioration du rapport entre l'État et les citoyens ; (vii) du renforcement de la gestion stratégique de

l'État, et la création des conditions optimales pour que le secteur privé prenne toute sa place et joue un rôle moteur dans l'économie ; (viii) de la prise en compte dans la planification, des engagements internationaux en matière de développement tout en les contextualisant.

11. Et les considérations clés, à quoi renvoient-elles ?

Les considérations clés sont les réformes transversales prioritaires qui devront être portées par le Gouvernement pour bâtir le socle de mise en œuvre de la SND30. Elles constituent des conditions nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés.

12. Quelles sont les considérations clés de la SND30 ?

La SND30 repose sur sept considérations clés : (i) porter la part des ressources transférées aux Collectivités Territoriales Décentralisées à au moins 15% des recettes de l'État ; (ii) porter à au moins 60% la part de la commande publique en biens et services, adressée aux industries locales, y compris pour les forces de défense et de sécurité ; (iii) achever tous les projets en cours et finaliser toutes les modalités de mise en service complète des infrastructures issues des grands projets de 1ère génération ; (iv) privilégier dans la réalisation des grands projets, les approches en Project-Finance et Partenariat Public-Privé ; (v) finaliser la réforme foncière afin de faciliter la disponibilité effective de la ressource foncière aux investisseurs ; (vi) promouvoir l'émergence et le soutien des champions nationaux dans les secteurs moteurs de la transformation structurelle de l'économie ; et (vii) donner priorité à la maintenance des équipements et infrastructures existants pour garantir leur pérennité et leur fonctionnalité.

III. Piliers et axes d'intervention de la SND30

13. Que représentent les piliers de la SND30 ?

Les piliers de la SND30 sont des ensembles cohérents qui portent les principales problématiques à résoudre par la stratégie et structurent les réformes et axes d'intervention.

14. Quels sont les piliers de la SND30 ?

La mise en œuvre de la SND30 repose sur quatre piliers : (i) la transformation structurelle de l'économie ; (ii) le développement du capital humain et du bien-être ; (iii) la promotion de l'emploi et de l'insertion économique ; et (iv) la gouvernance, la décentralisation et la gestion stratégique de l'État.

15. Quels sont les axes d'intervention du pilier transformation structurelle de l'économie ?

Il convient d'entrée de jeu de préciser que le pilier transformation structurelle est la locomotive de la SND30. Il s'articule autour des axes d'intervention suivants : (i) le développement des industries et des services ; (ii) le développement de la productivité et de la production agricoles ; (iii) le développement des infrastructures productives ; (iv) l'intégration régionale et la facilitation des échanges ; (v) la dynamisation du secteur privé ; (vi) la préservation de l'environnement et la protection de la nature ; et (vii) la transformation du système financier.

16. Quelles sont les priorités en matière de développement des industries et services ?

Le cap de l'émergence étant de faire du Cameroun un nouveau pays industrialisé (NPI), la stratégie de développement des industries et des services constitue le point central autour duquel les autres stratégies sectorielles sont articulées. Sur la période 2020-2030, la stratégie de développement industriel intègre de manière optimale le Plan Directeur d'Industrialisation du Cameroun (PDI). Deux (2) principales orientations de développement industriel sont retenues, à savoir : la promotion de l'industrie manufacturière et le rattrapage technologique rapide. Ces orientations permettront d'une part de faciliter l'insertion économique mondiale du Cameroun et d'autre part d'accélérer l'import/substitution tout en densifiant les exportations. Dans ce secteur, outre les réformes envisagées, la SND30 a retenu neuf filières prioritaires pour le développement des industries et services en fonction des avantages comparatifs de l'économie nationale, de la disponibilité des matières premières et du niveau de technologie requis pour la production. Il s'agit de (i) l'industrie de l'énergie ; (ii) l'agro-industrie ; (iii) le numérique ; (iv) la forêt-Bois ; (v) le textile-Confection-Cuir ; (vi) les mines-Métallurgie-Sidérurgie ; (vii) les hydrocarbures-Raffinage- Pétrochimie ; (viii) la Chimie-Pharmacie ; (ix) la Construction-Services-Professionnels-Scientifiques-Techniques.

17. Quels sont les axes d'intervention du pilier développement du capital humain et du bien-être ?

Le pilier développement du capital humain et du bien-être vise à disposer de ressources humaines en bonne santé, hautement qualifiées et capables de soutenir une croissance forte, durable et inclusive notamment dans tous les secteurs moteurs de la transformation structurelle. Il est articulé autour de cinq axes d'intervention, à savoir : (i) l'amélioration de l'éducation, formation et employabilité ; (ii) la santé et la nutrition ; (iii) la promotion de l'accès aux facilités sociales de base ; (iv) l'amélioration de la protection sociale et ; (v) la promotion de la recherche-développement et de l'innovation.

18. Quels sont les axes d'intervention du pilier promotion de l'emploi et de l'insertion économique ?

Les axes d'intervention retenus dans la SND30 pour la promotion de l'emploi et de l'insertion économique sont : (i) la promotion de l'emploi dans les projets d'investissement public ; (ii) l'amélioration de la productivité agricole, de l'emploi et des revenus en milieu rural ; (iii) la promotion de la migration de l'informel vers le formel ; (iv) la création et la préservation de l'emploi décent dans les grandes entreprises ; (v) la mise en adéquation formation-emploi et insertion professionnelle ; et (vi) la régulation du marché du travail.

19. Quels sont les axes d'intervention du pilier gouvernance, décentralisation et gestion stratégique de l'État ?

Les axes de pilier gouvernance, décentralisation et gestion stratégique de l'État sont : (i) la décentralisation et le développement local ; (ii) le renforcement de l'État de droit et la sécurité des personnes et des biens ; (iii) l'amélioration du service public de l'État ; (iv) la gouvernance économique et financière ; (v) l'aménagement du territoire ; et (vi) la promotion du bilinguisme, du multiculturalisme et de la citoyenneté.

20. Quels sont les plans et initiatives majeures de la SND30 ?

La SND30 a retenu 15 plans/projets majeurs qui couvrant divers domaines. Il s'agit notamment du Plan de reconstruction et de développement des Régions du Nord-Ouest, du Sud-Ouest et de l'Extrême-Nord ; du Programme «Train My Generation» ; du Plan STEM (Science, Technology, Engineering and Mathematics) ; du Plan Énergie ; du Plan Agroindustriel ; du plan numérique, du Plan de développement des infrastructures de transport multimodal ; du plan de gestion courante des infrastructures de transport ; du projet d'extension d'ALUCAM, du projet YARD pétrolier de Limbé (Phase 2), du plan de modernisation des grandes villes et du Plan de protection sociale, y compris la Couverture Santé Universelle (CSU), du plan national de résilience socio-environnemental, du projet de construction des nouveaux terminaux modernes dans les aéroports de Douala et de Garoua.

IV. Mise en œuvre de la SND30 et mécanisme de suivi

21. À quand est prévu le début de la mise en œuvre de la SND30 ?

La SND30 est mise en œuvre depuis 2020 à travers l'implémentation de certaines de ses orientations et réformes ; c'est le cas de l'orientation relative la finalisation et la mise en service des grands projets de première génération et de l'implémentation de la couverture santé universelle. En outre, il y a plusieurs autres initiatives de la SND30 dont la mise en œuvre a démarré depuis 2020, c'est le cas : du Plan Présidentiel de Reconstruction et de Développement des Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, du plan de promotion de la production des biens de grande consommation (riz, maïs, mil/sorgho, blé, poisson, lait) ; des incitations fiscales et douanières de la loi des finances 2021 pour booster la production dans les secteurs agricole et industrielle ; de l'accroissement des dotations accordées aux Collectivités Territoriales Décentralisées ; etc.

22. Quel est le phasage de la mise en œuvre de la SND30 ?

La mise en œuvre de la SND30 est structurée en trois phases. La première qui va de 2020 à 2023 portera principalement sur la finalisation des projets entamés dans le cadre de la mise en œuvre du DSCE ; l'élaboration d'une loi de modernisation de l'économie, portant orientation programmatique de la SND30 ; la réalisation des études stratégiques et de faisabilité des plans majeurs identifiés dans la stratégie. La deuxième phase qui couvrira la période 2024 - 2027 et portera principalement sur la réorientation des dépenses publiques vers la logique d'industrialisation ; le rattrapage technologique ; la mise en œuvre des grands projets de seconde génération ; l'accroissement de l'offre de formation de pointe dans certains secteurs stratégiques. La troisième phase couvrira la période 2028-2030 et portera